

# On s'lançe

Un dispositif de la Caf pour les jeunes de 12 à 17 ans



Parce qu'il n'y a pas  
d'âge pour *se lancer*,  
la Caf t'aide à financer  
tes projets !



Dispositif dédié aux projets des jeunes de 12 à 17 ans

Plus de renseignements sur le site [www.projetsjeunesenfinistere.fr](http://www.projetsjeunesenfinistere.fr)



PROJETS JEUNES  
EN FINISTÈRE



Centre Régional  
Information Jeunesse  
Bretagne

## QUI EST CONCERNÉ ?

Vous êtes au moins **deux Finistériens de 12 à 17 ans.**

## QUEL TYPE DE PROJETS ?

Petits ou grands, tous les projets qui contribuent à l'**animation de votre association, quartier ou commune.**

**Les projets sont étudiés selon les critères suivants :**

- originalité, créativité, caractère innovant ;
- dimension altruiste ou relevant de l'intérêt général ;
- faisabilité (*existence des moyens nécessaires, stratégie de mise en oeuvre ou de recherche de ces moyens...*).

**Le principal est que vous soyez réellement les acteurs de sa mise en oeuvre, avec le soutien d'un adulte.**

*Par exemple :*

*Créer et monter une exposition, développer une action de solidarité, agir pour les plus jeunes ou pour les aînés, réaliser un film, créer un événement dans la commune, protéger l'environnement, faire découvrir une nouvelle activité, ...*

## QUEL FINANCEMENT ?

Financement possible à hauteur de **70 % du projet**. Le montant maximal est de 3000 €.

## COMMENT MONTER VOTRE PROJET ?

1. Former un groupe d'au moins deux jeunes de 12 à 17 ans.
2. Trouver un adulte accompagnateur et une structure (*association, centre social, service jeunesse d'une collectivité territoriale...*) qui percevra la subvention et la gèrera avec vous. Cet accompagnateur vous épaulera et vous aidera ;
2. Remplir ce dossier de demande ou déposez une demande sur le site [www.projetsjeunesenfinistere.fr](http://www.projetsjeunesenfinistere.fr) ;
3. Présenter votre projet à une commission locale qui échangera avec vous, donnera son avis sur le projet et décidera du montant alloué. Attention, le projet ne pourra pas être présenté à la commission locale après le début de sa réalisation.

***Ne seront pas pris en compte :***

- Les voyages et séjours
- Les formations, stages, études
- Les projets organisés sur le temps scolaire
- Les projets encadrés par des personnels des établissements scolaires ou services médico-sociaux
- Les compétitions sportives
- Les séjours linguistiques



caf.fr



PROJETS JEUNES  
EN FINISTÈRE



Centre Régional  
Information Jeunesse  
Bretagne